

# FACTURE du 24 Novembre 2016

Beauce Côte Sud



Communauté d'Agglomération  
Beauce • Chartre • Noyon

Adresse desservie :  
MR PARENT FRANCOIS  
5 GRANDE RUE  
21630 POMMARD

Votre référence :  
**03 334 001 05010201** 17210

Votre identifiant Espace Client :  
af-gros@wanadoo.fr

## Pour nous contacter

### Par internet :

[www.veoliaeau.fr](http://www.veoliaeau.fr)

### Téléphone

**0 969 323 458**

(appel non surtaxé)

Renseignements du lundi au vendredi 8H-19H,

samedi : 9H-12H

Urgence : 24h/24

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

### Courrier :

VEOLIA Eau Clientèle  
TSA 90001  
69155 Vaulx en Velin Cedex



00171217/16112406109L3/2493/184/0/100000EGC



03.334.001

MR PARENT FRANCOIS  
GRANDE RUE LA GARELLE  
21630 POMMARD

## Votre facture simplifiée

**Montant à régler :**  
comprenant :

- Abonnement
  - Consommation
- (voir détail au verso)

**861,21 € TTC** avant le :  
**9 Décembre 2016**

51,76 € Période facturée  
809,45 € 1ER SEMESTRE 2017  
ACPTÉ 07/16 A 06/17

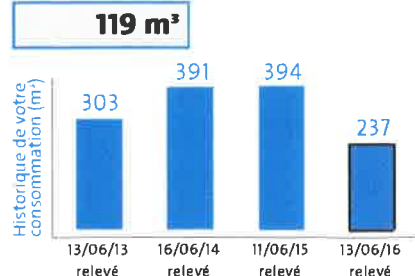
## Votre consommation d'eau

**Consommation facturée :**

Soit 119 000 litres d'eau

Prix TTC au litre : **0,00680 €** soit : **6,80 € au m<sup>3</sup>**

Prochain relevé : **Juin 2017**  
Prochaine facture : **Juin 2017**



## Information Client

Veolia Eau met en place le prélèvement SEPA. Vos modalités de prélèvement restent inchangées. Vous n'avez aucune démarche à effectuer. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.veoliaeau.fr](http://www.veoliaeau.fr)

## Votre paiement (utilisez l'enveloppe jointe)

RUM : TIPVP508788861000142219160 du 08/07/2016

ICS : FR32ZZZ607624

IBAN : FR76 1100 6210 0402 XXXX 4300 143

MR PARENT FRANCOIS GRANDE RUE LA GARELLE 21630 POMMARD

Montant € : 861,21

TIP-SEPA

(En cas de modification, joindre un RIB)

En signant ce TIP-SEPA, vous reconnaissez avoir pris connaissance et approuvez les Conditions Générales d'Utilisation du TIP-SEPA (CGU) également disponibles et consultables à l'adresse [cgu.tip-sepa.fr](http://cgu.tip-sepa.fr), et vous donnez ordre à Olkypay, émetteur de l'Instrument de paiement TIP-SEPA au service de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, d'adresser les instructions à votre banque pour débiter votre compte bancaire jusqu'à l'encasement du montant total indiqué ci-dessus en vue du règlement de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux. En cas de première utilisation du TIP-SEPA, le présent document a valeur de mandat récurrent. Dans les autres cas, le présent TIP-SEPA renouvelle le mandat dont la date est mentionnée à la ligne RUM. Vous reconnaissez être informé que toute contestation relative au paiement par TIP-SEPA s'effectue auprès d'Olkypay par l'intermédiaire de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux à l'adresse [veoliaeau.fr/tip-sepa](http://veoliaeau.fr/tip-sepa) ou selon les modalités exposées dans les CGU.

Date et signature

REF : 011 03 334 001 050 10201 17210  
EMETTEUR : 225007 CLE : 36  
VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Vous pouvez également payer votre facture en vous connectant sur [www.tip-sepa.fr](http://www.tip-sepa.fr)



## ■ Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant distributeur (€ HT)	Montant autres organismes (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
<b>■ DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
Abonnement (part distributeur)			20,52		5,50	
Abonnement (part communautaire)				5,00	5,50	
Consommation (part distributeur)	119	0,7035	83,72		5,50	
Consommation (part communautaire)	119	0,3700		44,03	5,50	
Fonds de renouvellement (part communautaire)	119	0,0300		3,57	5,50	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	119	0,0850		10,12	5,50	
<b>Total DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>104,24</b>	<b>62,72</b>		<b>176,14</b>
<b>■ COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part distributeur)			10,08		10,00	
Abonnement (part communautaire)				12,50	10,00	
Consommation (part distributeur)	119	1,3556	161,32		10,00	
Consommation (part communautaire)	119	3,2200		383,18	10,00	
Fonds de renouvellement (part communautaire)	119	0,0300		3,57	10,00	
<b>Total COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>171,40</b>	<b>399,25</b>		<b>627,72</b>
<b>■ ORGANISMES PUBLICS</b>						
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	119	0,2900		34,51	5,50	
Modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	119	0,1600		19,04	10,00	
<b>Total ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>53,55</b>		<b>57,35</b>
<b>Total général : 791,16 € HT</b>			<b>275,64</b>	<b>515,52</b>		<b>861,21</b>

Total TVA : 70,05 €

Montant HT 201,47 € TVA (5,50 %) : 11,08 €

Montant HT 589,69 € TVA (10,00 %) : 58,97 €

**Montant à régler : 861,21 €**

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits. Tout retard de paiement expose à des pénalités : pour les professionnels, au moins égales à trois fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de perception de 15,00 € TTC ; pour les particuliers, seule une pénalité de 15,00 € TTC sera appliquée. Indépendamment de cette pénalité, peuvent s'ajouter les frais de commission de rejet de paiements impayés qui seraient facturés par les établissements bancaires au distributeur d'eau. La durée de conservation des factures est de 4 ans minimum. Votre règlement de service est disponible sur simple demande.

### Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Volume déterminé par	Volume estimé
C02AB374652	20	estimé	119

## ■ Votre paiement

**Pour payer votre facture : optez pour le prélèvement bancaire, c'est simple et pratique !**

Rendez-vous sur [www.veoliaeau.fr](http://www.veoliaeau.fr), rubrique "je paye mes factures"



#### Tranquillité

Plus besoin de vous soucier de votre facture, même en vacances !



#### Simplicité

Maîtrisez votre budget et choisissez votre rythme de paiement !



#### Ecologie

Plus de timbres ou de plis à renvoyer : tout est automatisé !

**Vous pouvez aussi payer en utilisant le TIP-SEPA au recto de votre facture :**

Il vous suffit de :

- découper le TIP-SEPA,
- le signer et l'accompagner d'un RIB lors du premier envoi,
- le poster dans l'enveloppe jointe, en affianchissant au tarif normal.

Merci de ne pas joindre d'autre document à votre règlement.

Vos correspondances doivent être adressées séparément à l'adresse postale indiquée sur votre facture.